

Liège, le 17 novembre 2005

FORUM TELECOM [conférences]***Les enjeux du télétravail : avancées, nouvelles tendances et nouveau cadre législatif***

Le télétravail est-il devenu un véritable enjeu pour le développement des PME ? La Convention Collective de Travail n° 85 signée le 9 novembre régit enfin de manière plus claire la pratique du télétravail. Que dire de la région liégeoise ? La conférence du FORUM TELECOM de la SPI+, qui s'est tenue ce jeudi 17 novembre 2005 dans les locaux de l'UCM à Verviers et qui a abordé ce thème à un moment où les questionnements sont abondants, a rassemblé une quarantaine de représentants d'entreprises et d'organismes de service. Les exposés de Laurent Taskin (UCL-IAG-REHU, BTA) et de Frédéric Robert (cabinet Laga&Philippe, BTA) n'ont laissé personne indifférent...

Outre le contenu précis de la CCT n° 85, largement commenté au cours de la conférence, les participants à la conférence retiennent plusieurs éléments, dont certains pourraient impacter réellement la gestion de leur entreprise.

Le télétravail est le plus souvent présenté comme une nouvelle forme d'organisation du travail. Pour être plus complet, il est nécessaire de le définir comme « une forme de travail qui consiste en l'exercice d'une activité professionnelle, en tout ou en partie à distance, et au moyen des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ». Tout travail à domicile n'est donc pas du télétravail !

Le télétravail apparaît pourtant déjà en 1972, mais on doit attendre 1995 pour observer des expériences concrètes et 2000 pour voir de véritables applications. Actuellement, la motivation première lorsqu'une entreprise opte pour le télétravail est de permettre à ses employés de réduire leurs trajets domicile/lieu de travail. Le télétravail compte quelque 437000 adeptes en Belgique. Tout bénéfique pour l'environnement ? Il semble que cela tienne plus du mythe que d'une réalité : le télétravail change la nature des déplacements mais ne les diminue pas véritablement, d'où un équilibre incertain. Autre idée préconçue à revoir : le télétravail est un phénomène majoritairement masculin et non pas féminin ! Il semble en outre que cet outil de flexibilité induise dans le chef des personnes qui l'utilisent un niveau d'implication et de motivation inversement proportionnel à la durée du télétravail par rapport au temps passé effectivement au sein de l'entreprise... Un manager averti en vaut deux : le télétravail se profile comme un moyen d'optimiser l'organisation d'une entreprise et de réduire sensiblement certains coûts de fonctionnement, pour autant que le management soit bien conscient de ses limites et sache l'adapter à ses spécificités.

Sur le plan législatif, la nouvelle CCT lève de nombreuses zones d'ombre. Les chefs d'entreprises présents dans la salle ce jeudi ont bien noté qu'il s'agit de prévoir la possibilité d'utiliser le télétravail dès la rédaction du contrat de travail, faute de quoi le principe de consensualité est strictement d'application. Qu'en est-il du matériel utilisé par le télétravailleur lorsqu'il est à domicile ? Deux formules sont possibles : le matériel est mis à disposition par l'employeur ou il appartient à l'employé.

La présence d'une station de travail à domicile pose bien évidemment la question du contrôle du travail et de la sécurité des données...

On le voit, la CCT n° 85 ne répond pas à toutes les questions, mais fixe de nombreuses notions. Pour une information détaillée à propos de son contenu, consultez le site web de la BTA (Belgian Teleworking Association) : www.bta.be.

Laurent Taskin : UCL – IAG/REHU, Place des Doyens 1, 1348 Louvain-La-Neuve – taskin@rehu.ucl.ac.be

Frédéric Robert : Cabinet Laga&Philippe, Rue Françoise Bossaert 64, 1030 Bruxelles – robertf@laga.be

Le **FORUM TELECOM** lancée par la SPI+ en 1996. Elle a pour but de sensibiliser et d'informer les PME de la Province de Liège à propos de l'usage professionnel des TIC. Le **FORUM TELECOM** propose aux entreprises des services d'information et d'orientation neutres afin de les aider à faire des choix pertinents en matière TIC et télécoms pour soutenir leur développement.

www.forumtelecom.org

Pour plus d'informations, contact presse SPI+ : Michel L'HOOST
(☎ : 0478/533 799 – @ : presse@spi.be)